REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Commune de ESSEY-LES-NANCY
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour un montant inférieur à 90 000 euros HT
Référence :	ELN-3-2025
Date de mise en ligne :	Le mercredi 09 juillet 2025 à 16:40:07
Date de clôture :	Le vendredi 22 août 2025 à 16:00:00
Titre :	IMPRESSION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION
Descriptif :	Consultation relative à la réalisation de prestations d'impression pour la ville d'Essey-lès-Nancy divisée en trois lots : Impression du magazine municipal, Impression de supports de communication divers, Impression de la papeterie.

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

[24/07/2025 à 11:49:21] Bonjour,

Concernant les échantillons pour le lot 3 les faut-il vierges ou imprimées ?
Si c'est imprimées, merci de nous fournir le logo.

Dans l'attente de votre retour,
Cordialement.

[24/07/2025 12:30:55] Bonjour
Il s'agit d'exemples de supports imprimés par votre entreprise témoignant de la qualité technique de réalisation. Il s'agit donc d'exemplaires imprimés et non vierges. Pour autant, s'agissant de travaux précédemment imprimés par vos soins, nous ne fournirons pas de logo à imprimer.

[22/07/2025 à 16:09:24] Bonjour,
pour le lot 2 flyer A5 recto verso je pense qu'il y a une erreur sur la quantité de 1 000 exemplaires je pense que cela est 10 000 exemplaires puisque vous passez après à 11 000 exemplaires. Merci de me confirmer svp
Cordialement

Questions / Réponses

[23/07/2025 17:08:05] Bonjour,

Effectivement, il s'agit bien de 10 000 exemplaires à deviser pour l'impression recto verso de flyer A5 pour le lot 2.
Le BPU a été mis a jour suite à cette rectification.

Cordialement,

[10/07/2025 à 10:56:31] Bonjour,
Pour le lot 2, brochure vous indiqué au CCTP qu'i y aura 12 à 24 pages, le soucis est que le prix de 12 ou 24 page n'est pas le même, il serait judicieux de rajouter des lignes pour pouvoir chiffré au plus juste.
Cordialement

[10/07/2025 14:19:44] La réponse à cette question a fait l'objet d'une information des candidats suite à la modification du BPU. Le DCE a été mis à jour.
Les candidats au lot 2 devront deviser des brochures de 16 pages dans le BPU.

[10/07/2025 à 09:19:29] Bonjour,
Vous n'avez pas mis d'acte d'engagement est-ce normal ?
Merci pour votre retour
Cordialement

[10/07/2025 10:00:27] Bonjour
La production d'un acte d'engagement n'est pas obligatoire à l'étape des dépôt des offres.
L'acte d'engagement sera renvoyé en cas d'attribution du marché.
Bien cordialement